

06.04.2017 - 09:30 Uhr

## Comparaison du prix des médicaments avec l'étranger: différence de 14% pour les médicaments brevetés et de 53% pour les génériques

*Soleure (ots) -*

En septembre 2016, sur la base d'un taux de change CHF/EUR de 1.07 appliqué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le niveau de prix des médicaments protégés par un brevet était de 14% supérieur au niveau de prix des neuf pays de comparaison. Les produits originaux tombés dans le domaine public étaient 20% plus chers qu'en moyenne des pays de référence. Pour les génériques, la différence reste importante: 53%. C'est ce que montre la huitième comparaison de prix avec l'étranger réalisée en commun par santésuisse et Interpharma.

D'après la comparaison de prix avec l'étranger présentée aujourd'hui à Berne, sur la base d'un taux de change appliqué par l'OFSP de CHF/EUR = 1.07, les quelque 250 préparations originales brevetées figurant en Suisse dans la liste des spécialités et affichant le plus gros chiffre d'affaires étaient en moyenne de 14% plus chères que dans les pays étrangers comparables. La comparaison portait sur les prix de fabrique en Suisse et dans neuf pays européens qui servent de référence à l'OFSP lors de la fixation des prix. Lors de la dernière comparaison des prix en septembre 2015, sur la base d'un taux de change de 1.20 CHF/EUR, les médicaments protégés par un brevet étaient de 10% plus chers qu'en moyenne des pays de comparaison.

Heiner Sandmeier, directeur a.i. d'Interpharma déclare à ce sujet: «Avec le nouveau système de fixation des prix entré en vigueur début mars, le réexamen triennal des prix va reprendre cette année. Certes, ce nouveau système tient mieux compte du bénéfice thérapeutique que par le passé, mais les prix vont continuer à diminuer, ne serait-ce qu'en raison de la surestimation du franc par rapport à l'euro. Ceci va entraîner des économies non négligeables.»

Pour ce qui est des médicaments dont le brevet est arrivé à échéance ainsi que des génériques, la comparaison de prix se base sur les quelque 240 substances actives tombées dans le domaine public qui génèrent le plus fort chiffre d'affaires. Le prix des produits originaux tombés dans le domaine public était de 20% supérieur à la moyenne des pays de comparaison. Pour les génériques, la différence de prix avec l'étranger est de 53%. Les génériques restent donc plus de deux fois plus chers en Suisse qu'en moyenne des pays de comparaison. Verena Nold, directrice de santésuisse, explique à ce sujet: «La loi sur l'assurance-maladie stipule que pour une même prestation, il faut rembourser le prix le plus avantageux. Il faut donc un nouveau système de prix pour les médicaments non protégés par un brevet. Il s'agit de rembourser uniquement le prix le plus avantageux pour une même substance active. Les économies ainsi réalisées bénéficient aux payeurs de primes.»

C'est déjà la huitième fois que l'association faîtière de l'assurance-maladie santésuisse et l'association de branche de l'industrie pharmaceutique pratiquant la recherche Interpharma réalisent conjointement une comparaison du prix des médicaments avec l'étranger. À cet effet, les prix de fabrique pratiqués en Suisse en septembre 2016 pour les médicaments brevetés et pour ceux tombés dans le domaine public ainsi que pour les génériques ont été comparés avec ceux d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, du Danemark, de Finlande, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas et de Suède.

Contact:

Heiner Sandmeier, directeur a.i. d'Interpharma, tél 079 439 80 92

Verena Nold, directrice de santésuisse, tél 079 291 06 04

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100801116> abgerufen werden.